

Communiqué interne

DESTINATAIRE : Tout le personnel, médecins et bénévoles
EXPÉDITEUR : Olivier Haeck, Officier de prévention et contrôle des infections
Julie Huard, Chef du service de prévention des infections
Maude St-Jean, Chef du service de microbiologie – infectiologie
DATE : Le 28 avril 2020
OBJET : **Port de la protection oculaire : mise à jour**

Le port de la protection oculaire (lunettes de protection, masque avec visière intégrée ou visière frontale) est devenu un incontournable de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) lors des soins à un usager suspect ou confirmé COVID-19.

Toutefois, **en raison de** :

- la transmission communautaire soutenue dans la région;
- la possibilité de transmission par des usagers peu ou non symptomatiques;
- le souci constant d'augmenter la protection de nos employés;
- la réutilisation facile des protections oculaires;

Nous demandons maintenant à toute personne ayant à **prodiguer des soins à tout** usager à moins de 2m de celui-ci de porter une protection oculaire durant le soin, en plus de son masque de procédure. Ceci s'applique donc **même aux usagers sans aucune suspicion de COVID-19**, peu importe le contexte (en établissement, en ambulatoire, à domicile, etc.)

Voici pour rappel des documents importants sur le port et la réutilisation des protections oculaires :

- http://cissslaval.intranet.reg13.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/cisss_laval/Carrefour_clinique/Sante_physique_services_diagnostiques_et_services_transversaux/Prevention_et_control_des_infections/PRO_2020-04-14_Reutilisation_et_nettoyage_de_la_protection_oculaire_VF.pdf
- http://cissslaval.intranet.reg13.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/cisss_laval/Carrefour_clinique/Sante_physique_services_diagnostiques_et_services_transversaux/Prevention_et_control_des_infections/PRO_2020-03-24_Revetir_et_retirer_l_EPI_MRSI_Contact_et_gouttelettes_VF.pdf
- <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2955-desinfection-protection-oculaire-usage-unique-covid19.pdf>